Cadre réservé à la Ligue Régionale

Date de Réception du formulaire

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE 2008/2009 LIGUE CÔTE D'AZUR DE TRIATHLON

SAISON SPORTIVE
DU 1ER NOVEMBRE 2008 AU 31 OCTOBRE 2009

Sauf licence individuelle, faire signer les pages 1 & 2 par votre club qui doit les retourner au plus tard le 31 octobre 2008 à **:**

✉ M. Patrick BONNELY
Les Mimosas – Avenue Floréal– 83500 LA SEYNE SUR MER
☎ 04.94.63.91.70 bonnelypatrick@wanadoo.fr

ETAT CIVIL DE DEMANDEUR

M - Mme - Melle NOM / PRENOM :
Rayez les mentions inutiles et écrire en lettres capitales

Adresse :

Code postal et ville :

Tél Fixe : Tél Port : Fax :

E-Mail :

LIEU DE NAISSANCE : N° DPT DE NAISSANCE :

NATIONALITE :
(Dans le cas d'une double nationalité, est prise en compte celle mentionnée sur le passeport (joindre obligatoirement une copie)

DATE DE NAISSANCE : CODE PROFESSION : *(voir page 3 du présent formulaire)*

Renseignements ci –dessous demandés à des fins statistiques et pratiques

- Vous êtes titulaire du BF3 ☐ BF4 ☐ BF5 ☐ Année d'obtention du diplôme : …… *(précisez l'année du niveau le + élevé)*

- Vous êtes Arbitre ☐ Organisateur ☐

– Vous pratiquez : le Triathlon ☐ le Duathlon ☐ les deux ☐

- La Fédération Française de Triathlon transmet quatre fois par an (janvier, avril, juillet, octobre) le magazine Triathlète à chaque foyer de licencié. Dans l'éventualité où ce magazine serait édité de manière numérique, merci de nous faire savoir si vous souhaitez recevoir : l'édition numérique ☐ ou l'édition papier ☐
(sans indication de votre part, le magazine Triathlète vous sera envoyé automatiquement en version numérique)

PREMIERE LICENCE ▢ RENOUVELLEMENT ▢ MUTATION 2008/2009 ▢

CLUB : ..... N° : .....

ETAT SPORTIF

ADHERENT INDIVIDUEL	ADHERENT CLUB
LICENCE DIRIGEANT (à partir de 16 ans) ▢ **31 €**	**LICENCE DIRIGEANT** (à partir de 16 ans) ▢ **31 €**
	LICENCE JEUNE : **- CADET ET + JEUNE** (de 6 à 17 ans) Plein Tarif ▢ **31 €** Demi-Tarif * ▢ **15.50 €** (Condition demi-tarif : voir ci-dessous) **- JUNIOR** (de 18 à 19 ans) ▢ **43 €**
LICENCE SENIOR & VETERAN (à partir de 20 ans) ▢ **215 €**	**LICENCE SENIOR & VETERAN** (à partir de 20 ans) ▢ **76 €**
LICENCE HANDISPORT (à partir de 6 ans) Plein Tarif ▢ **43 €** Demi-Tarif * ▢ **21.50 €**	**LICENCE HANDISPORT** (à partir de 6 ans) Plein Tarif ▢ **43 €** Demi-Tarif * ▢ **21.50 €**
	LICENCE ACCUEIL Plein Tarif ▢ **31 €** Demi-Tarif * ▢ **15.50 €** Le détenteur d'une licence F.F.TRI. Accueil Club n'a pas accès aux épreuves fédérales. La garantie assurance rattachée à ce type de licence ne couvre que l'entraînement au sein du club.

*** LICENCE DEMI-TARIF** (justificatif à joindre dans les 2 cas : certificat sur l'honneur ou copie livret de famille) :
les cadets et plus jeunes ont demi-tarif si les 2 parents sont licenciés.
les cadets et plus jeunes ont demi-tarif s'ils sont frère ou sœur, sans limite de nombre.

DATE LIMITE DE RENOUVELLEMENT : tout renouvellement de licence (club / individuelle) après le 31 octobre 2008 fait l'objet d'une pénalité financière de 15 €

RE-FABRICATION CARTE LICENCE : 3 €

DEPOT CAUTION : Chèque de caution de 50 € pour non-présentation de la carte-licence

ATTESTATION MEDICALE (à remplir par le médecin)

Je soussigné(e) Docteur ..... certifie avoir examiné ce jour M./Mme/Melle ..... et n'avoir pas constaté, à ce jour, de signe clinique contre-indiquant **(cochez la case correspondante au type de la licence)**

▢ la pratique **en compétition** du Triathlon, du Duathlon, ou des disciplines enchaînées

▢ la pratique **à l'entrainement** du Triathlon, du Duathlon, ou des disciplines enchaînées

A ..... Le ..... Signature et Cachet obligatoires

Je soussigné(e) ..... reconnais avoir pris connaissance du résumé des garanties incluses dans le contrat d'Assurance Fédéral (page 4 du présent formulaire) ainsi que des options facultatives qui me sont proposées. Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à respecter la Réglementation Générale Fédérale.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE
Par la signature du présent formulaire de demande de licence à la F.F.TRI., chaque titulaire d'une licence fédérale autorise expressément la F.F.TRI. ainsi que ses partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à des épreuves inscrites au calendrier officiel fédéral, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

A ..... le .....

Signature du demandeur	Autorisation des Parents si le demandeur est mineur, signature : Le ..... Signature & cachet du Club

PIECES A JOINDRE AVEC LE PRESENT FORMULAIRE

Licence Club et Individuelle : le paiement de la cotisation.

Mutation :

- Il est rappelé qu'un athlète désirant changer de club ou prendre une licence individuelle doit, entre le 1er et le 31 octobre 2008, faire parvenir à la F.F.TRI. un formulaire de demande de mutation,

- Qu'un athlète peut changer de club sans que cela soit considéré comme une mutation si son club n'est pas réaffilié à la date du 30 septembre 2008. Il n'est perçu aucun droit sur ce transfert, non considéré comme une mutation mais **une demande écrite doit être envoyée à la F.F.TRI.**

Anti-dopage, utilisation à des fins thérapeutiques :

Tous les athlètes, quel que soit leur niveau de pratique ou leur mode de pratique (loisir / compétition), sont susceptibles d'être contrôlés dans le cadre de la lutte contre le dopage, aussi bien à l'entraînement qu'en compétition. Cependant, vous pouvez, comme tout un chacun, souffrir d'une maladie ou être dans un état de santé nécessitant la prise de médicament interdit. En demandant une Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), vous pouvez, après validation de votre dossier, être autorisé à prendre le médicament dont vous avez besoin si aucune alternative n'existe.

Vous trouverez le détail de la procédure à respecter et les formulaires de demande d'AUT à télécharger sur le site Internet de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage: http://www.afld.fr/

COÛTS ET PROCEDURES

La Ligue Régionale de Triathlon (LRTRI) décide du montant des tarifs clubs et licences applicables sur son territoire et les communique à ses adhérents et à la F.F.TRI..

Les pages 1 et 2 du présent formulaire sont à retourner dûment complétées et signées à votre Ligue Régionale à l'adresse indiquée en page 1, accompagnées du paiement correspondant libellé à l'ordre de votre ligue régionale.

CODES PROFESSIONS - Découpe F.F.TRI. des catégories socio-professionnelles (Base nomenclature INSEE)

- 10 Agriculteurs Exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et Assimilés
- 23 Chef d'Entreprise
- 31 Profession Libérale
- 32 Cadres Fonction Publique, Professions Intellectuelles & Artistiques
- 36 Cadres d'Entreprise
- 42 Instituteurs et Assimilés
- 43 Professions Intermédiaires de la Santé et du Travail Social
- 44 Clergé, Religieux
- 45 Professions Intermédiaires Administratives
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, Agents de Maîtrise
- 50 Employés
- 52 Policiers
- 53 Militaires
- 60 Ouvriers
- 70 Retraités
- 81 Chômeurs
- 83 Militaires du Contingent
- 84 Elèves, Etudiants
- 85 Personnes Diverses sans Activité Professionnelle
- 99 Profession Non Identifiée

SOUSCRIPTION GARANTIES ASSURANCES
(Loi n° 84-610 - Art. 38 - 16 Juillet 1984)

Le demandeur de licence est informé que, conformément à la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 (article 38), il lui est possible de souscrire ou non les garanties collectives de base inscrites au contrat d'assurance fédéral.

Ces garanties collectives fédérales de base couvrent la responsabilité civile (RC) et l'atteinte corporelle individuelle (IA). Les tarifs sont respectivement de 6,26 € en RC + 0,16 € en IA.

Le demandeur souhaitant souscrire un contrat qui lui est propre, est tenu de le notifier :

MARSH - Dpt Risques Spéciaux, Service Sports Information Gestion,
Tour Ariane, La Défense 9
92088 Paris La Défense Cédex

- en précisant le refus d'adhérer au contrat collectif fédéral n°086.107.090 auprès de GAN Eurocourtage,
- en transmettant une attestation de l'assureur du requérant précisant qu'il est assuré pour la pratique de l'activité en compétition,

et d'en transmettre copie à la F.F.TRI..
Il est autorisé, dans ce cas, à déduire de sa cotisation le ou les montants indiqués.

INFORMATIQUE & LIBERTE

Conformément à la loi 78-17 du 06/01/78, les adhérents sont informés de ce que les informations collectées sont destinées à alimenter un fichier informatisé mis en œuvre par la F.F.TRI.. Ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. La F.F.TRI., dans le cadre d'accords précis visant à favoriser le développement du Triathlon et du Duathlon, peut-être amenée à communiquer à des tiers les coordonnées des adhérents. Ces derniers peuvent s'opposer à cette cession en transmettant à leur LRTRI une déclaration sur papier libre.

Article L231-2 et L231-3 du Code du Sport

« La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive mentionnée à l'article L. 131-6 portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an. »

La carte-licence pour être valide doit donc comporter :

- la signature du titulaire de la licence garante de l'exactitude des renseignements donnés,
- la photo.

CATEGORIES D'ÂGES 2009

L'appartenance à une catégorie d'âge est déterminée en fonction de l'âge que l'intéressé(e) atteint entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année civile qui suit l'ouverture de la saison.

SAISON SPORTIVE 2009

	Années de naissance		
Mini-poussin	2002	&	2003
Poussin	2000	&	2001
Pupille	1998	&	1999
Benjamin	1996	&	1997
Minime	1994	&	1995
Cadet	1992	&	1993
Junior	1990	&	1991
Senior 1	1985	à	1989
Senior 2	1980	à	1984
Senior 3	1975	à	1979
Senior 4	1970	à	1974
Vétéran 1	1965	à	1969
Vétéran 2	1960	à	1964
Vétéran 3	1955	à	1959
Vétéran 4	1950	à	1954
Vétéran 5	1945	à	1949
Vétéran 6	1940	à	1944
Vétéran 7	1935	à	1939
Vétéran 8	1930	à	1934
Vétéran 9	1925	à	1929
Vétéran 10	1920	à	1924
Vétéran 11	1915	à	1919
Vétéran 12	1910	à	1914

GARANTIES DES LICENCES DE LA F.F. TRIATHLON

Résumé du Contrat GAN Eurocourtage n° 086.107.090 / Convention d'Assistance FSIA n° 13 Q

(Ce document n'est pas un contrat d'assurance et ne peut engager l'assureur au delà du contrat auquel il se réfère)

1. RESPONSABILITE CIVILE :

NATURE DES GARANTIES	NATURE DES DOMMAGES	MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISE
RESPONSABILITE CIVILE	Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont : Dommages matériels et immatériels consécutifs Dommages immatériels non consécutifs	15 244 903 € par sinistre 9 146 941 € par sinistre 762 246 € par sinistre	néant ***NEANT*** 1 524 € par sinistre
	Responsabilité Civile personnelle des dirigeants	Cette garantie est plafonnée à 2 286 736 € par an Dont 152 450 € par sinistre pour les Dirigeants de club et d'organisme régional ou départemental 304 899 € par sinistre pour les Dirigeants de la Fédération	1 524 € par sinistre
	Dommages pollution accidentelle	1 524 491 € par sinistre et par an	néant
PROTECTION JURIDIQUE	Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives, défense des intérêts civils devant les juridictions répressives recours (préjudice > à 152 €)	Frais à la charge de l'assureur (sauf répartition proportionnelle entre l'assureur et l'assuré en cas de dépassement du montant de garantie des dommages correspondants) 45 735 € par sinistre	Néant
TERRITORIALITE MONDE ENTIER			

2. ACCIDENTS CORPORELS - GARANTIE DE BASE ET OPTIONS

NATURE DES DOMMAGES	**Garantie de base Licence année Dirigeants, Pratiquants**	**Garantie de base Arbitres, Entraîneurs, Animateurs**	**OPTION 1**	**OPTION 2**
Décès (capital payable aux ayants droit de la victime)	8 000 € (- 16 ans) 16 000 € (+ 16 ans)	8 000 € (- 16 ans) 16 000 € (+ 16 ans)	8 000 € (- 16 ans) 77 000 € (+ 16 ans)	8 000 € (- 16 ans) 153 000 € (+16 ans)
Invalidité permanente totale ou partielle (réductible selon le barème contractuel)	31 000 €	31 000 €	77 000 €	153 000 €
Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport, à concurrence des frais réels et venant en complément ou à défaut de tous les régimes obligatoires ou non	100 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale	100 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale	Garantie de base	Garantie de base
Dépassement Honoraires Médicaux et Chirurgicaux	Majoration de 50% de la valeur des lettres clés	Majoration de 50% de la valeur des lettres clés	Garantie de base	Garantie de base
Forfait hospitalier et technique	Pris en charge à 100%	Pris en charge à 100%	Garantie de base	Garantie de base
Forfait dentaire	500 € par dent sans plafond (après intervention de la SS et Mutuelles complémentaires)	500 € par dent sans plafond (après intervention de la SS et Mutuelles complémentaires)	Garantie de base	Garantie de base
Forfait optique	500 € par Bris sans plafond (après intervention de la SS et Mutuelles complémentaires)	500 € par Bris sans plafond (après intervention de la SS et Mutuelles complémentaires)	Garantie de base	Garantie de base
Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	Maximum de 4 500 € par sinistre	Maximum de 4 500 € par sinistre	Garantie de base	Garantie de base
Frais de remise à niveau scolaire	31 € par jour, maximum 365 jours franchise 5 jours	31 € par jour, maximum 365 jours franchise 5 jours	Garantie de base	Garantie de base
Indemnités journalières et Allocations quotidiennes	Néant	31 € par jour, maximum 365 jours franchise 5 jours	46 € par jour, maximum 365 jours franchise 5 jours	77 € par jour, maximum 365 jours franchise 5 jours
Assistance rapatriement	oui	oui	oui	oui
Dommages tous accidents Vélo	Néant	Néant	Valeur Vénale du vélo avec un maximum de 2 300 € - franchise : 10% avec un minimum de 228 €	Valeur Vénale du vélo avec un maximum de 4 600 € - franchise : 10% avec un minimum de 305 €
PRIX OPTIONS FACULTATIVES			**135 €**	**190 €**
TERRITORIALITE MONDE ENTIER				

CONVENTIONS :

OBLIGATION DE L'ASSURE EN CAS DE SINISTRE : adresser le formulaire de déclaration d'accident dans les CINQ jours à MARSH, Départ. Risques Spéciaux, Service Sports-Information Gestion, Tour Ariane La Défense 9, 92088 Paris La Défense Cédex, n° fax : 0 810 000 205 **- POUR TOUT RENSEIGNEMENT:** 0 810 359 359 (prix d'un appel local)

GARANTIE DE BASE – OPTIONS COMPLEMENTAIRES : Tout licencié, ayant postulé à l'Assurance de la F.F. TRIATHLON, bénéficie automatiquement des garanties de base du contrat. Si celui-ci désire bénéficier d'une garantie plus étendue au travers des options complémentaires, il devra remplir un formulaire de souscription qu'il trouvera dans son club et l'adresser à MARSH Départ. Risques Spéciaux, Service Sports-Information Gestion, Tour Ariane La Défense 9, 92088 Paris La Défense Cédex, accompagné d'un chèque du montant de l'option choisie à l'ordre de MARSH SA.

ASSISTANCE : **FRANCE SECOURS INTERNATIONAL** N° Convention :**13 Q** N° d'Appel : **01.49.93.80.75** De l'étranger : **(33)1.49.93.80.75**